

## Evolution et avenir des échanges agro-alimentaires de la Tunisie avec l'UE [Union Européenne]

Arfa L.

*in*

Allaya M. (ed.).  
Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000

Montpellier : CIHEAM  
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14

1995  
pages 43-57

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI960041>

To cite this article / Pour citer cet article

Arfa L. **Evolution et avenir des échanges agro-alimentaires de la Tunisie avec l'UE [Union Européenne]**. In : Allaya M. (ed.). *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*. Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 43-57 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Evolution et avenir des échanges agro-alimentaires de la Tunisie avec l'UE

**Lamia Arfa**

CIHEAM-IAM, Montpellier (France)

**Résumé.** Cet article a pour objectif d'étudier l'évolution des échanges agricoles et agro-alimentaires de la Tunisie avec le marché de l'UE et d'en analyser les principales caractéristiques. Ces échanges sont définis par des règles commerciales (contingents, tarifs douaniers, calendriers d'exportation, prix de référence...) prévues dans des accords de coopération. Ces accords ont été mis en oeuvre entre les deux partenaires depuis les années 70 et ont été révisés à plusieurs occasions.

L'économie tunisienne engagée dans un processus de libéralisation progressive devra assurer son intégration dans une zone de libre échange avec le marché de l'UE dans la prochaine décennie.

Les échanges ont par ailleurs évolué aux rythmes de la production et de la consommation des produits agricoles en Tunisie.

Cet article souligne les points faibles et les performances des échanges agro-alimentaires de la Tunisie avec l'UE afin d'estimer les mesures à mettre en oeuvre pour une meilleure gestion de la balance commerciale.

**Mots clés.** Tunisie – UE – Echanges agro-alimentaires – Libéralisation – Echanges internationaux

**Abstract. The evolution and future of agrofood trade between Tunisia and the European Union.**

*This is a study on the evolution of agricultural and agrofood trade between Tunisia and the EU market and an analysis of its main characteristics. Business is defined by the trade rules (quotas, customs tariffs, export calendars, reference prices, etc.) laid down in co-operation agreements. These agreements have been implemented between the two partners since the 1970s and have been revised on several occasions. The Tunisian economy is undergoing progressive liberalisation and should be able to form part of a free trade area with the European Union market in the next ten years. Trade has also developed according to the pattern of production and consumption of farm produce in Tunisia. The article highlights strong and weak points in agrofood trade between Tunisia and the EU in order to assess the measures to be implemented for better management of the trade balance.*

**Keywords.** Tunisia – EU – Agrofood trade – Liberalisation – International trade

La Tunisie est un petit pays dont le commerce extérieur agricole et agro-alimentaire est à 75% réalisé avec le marché de l'Union Européenne. Le poids important que représente ce marché dans les échanges agricoles et agro-alimentaires de la Tunisie lui procure une influence déterminante sur les résultats de la balance commerciale de la branche. Ces résultats sont désormais déficitaires et ne cessent de s'aggraver depuis le milieu des années 70, ce qui se traduit par une dépendance alimentaire de plus en plus croissante.

Par ailleurs, la Politique d'Ajustement Structurel (PAS) adoptée par le gouvernement tunisien en juillet 1986 est orientée vers la libéralisation de l'économie et du commerce extérieur. Elle préconise une plus grande ouverture des marchés agricole et alimentaire à la concurrence mondiale, notamment européenne.

Du côté de l'UE, la révision de la politique méditerranéenne et la renégociation des politiques de coopération avec la Tunisie procurent de nouvelles orientations aux politiques commerciales adoptées avec les pays tiers spécialement pour les produits de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Les nouvelles mesures vont vers une plus grande ouverture du marché européen à la concurrence mondiale.

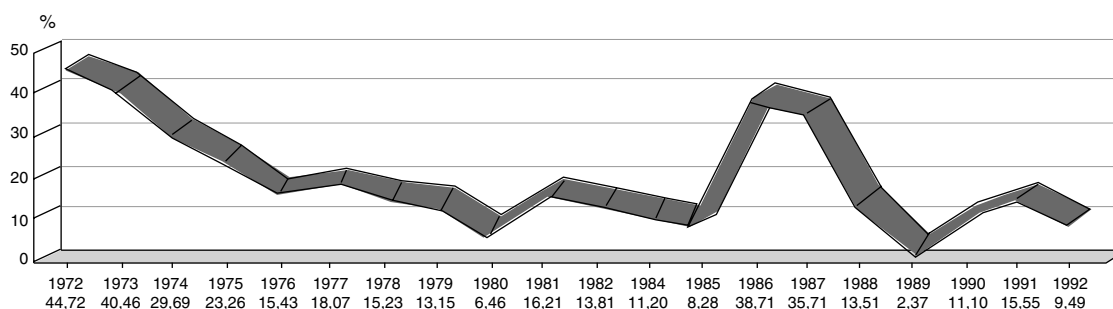
Ainsi, la transition de l'économie tunisienne vers la libéralisation sera faite dans un contexte mondial et particulièrement européen de plus en plus ouvert à la concurrence.

L'agriculture, qui représente un secteur important dans l'économie tunisienne, devrait assurer une meilleure contribution à la balance du commerce extérieur.

## Une importante contribution du secteur agro-alimentaire dans la croissance économique

Le poids relatif de l'agriculture et de la pêche dans l'économie tunisienne (exprimé en % du PIB constant) a été important, avec une moyenne de 14,6 % pour la période 1984–93. Si l'on tient compte des industries agro-alimentaires (IAA) qui font preuve d'une plus grande régularité, c'est 17,5 % de la valeur ajoutée de l'économie qui repose sur ce secteur durant la même période. Par ailleurs, en 1993, le commerce extérieur agro-alimentaire a représenté 9 % des importations totales et 9 % des exportations totales (Allaya *et al.*, 1995). Le premier partenaire du commerce extérieur agro-alimentaire de la Tunisie est l'UE. En 1993, l'UE a absorbé 79 % des exportations totales et a fourni 72 % des importations totales de la Tunisie (Banque Centrale de Tunis, 1993). Pour la même année, la part des exportations agro-alimentaires de la Tunisie vers l'UE a représenté 10,4 % du total des exportations vers cette région et les importations agro-alimentaires ont représenté 3,5 % dans le total des importations en provenance de l'UE (Ministère de l'Economie, DOTI).

Figure 1. La part des exportations agro-alimentaires dans le total des exportations de la Tunisie vers l'UE



L'interaction et la succession de mesures et de résultats des politiques économiques, relatives à la production agricole, à la consommation alimentaire et au commerce extérieur agricole et agro-alimentaire, ont engendré un déficit structurel de la balance commerciale agro-alimentaire de la Tunisie avec le marché de l'UE. Afin d'analyser et de comprendre l'évolution de ces échanges, la partie suivante est consacrée à l'étude détaillée des flux des exportations ainsi que des importations le long de la période 1972–1992.

## I – Un déficit structurel dans le commerce extérieur agricole et agro-alimentaire de la Tunisie avec l'UE

Depuis le début des années 70, le solde du commerce extérieur agro-alimentaire de la Tunisie avec le marché de l'UE est en régression. Il a atteint une valeur négative en 1979 qui a depuis persisté, avec quelques améliorations ponctuelles toutefois<sup>1</sup>. Ce déficit est la combinaison des résultats simultanés des exportations et des importations dont les évolutions étaient conditionnées par les structures de l'économie tunisienne d'une part et par celles du marché européen d'autre part. Ainsi, ces deux volets du commerce extérieur seront analysés séparément pour expliciter leurs résultats et caractériser leur état actuel dans le but ultime d'en prévoir le devenir.

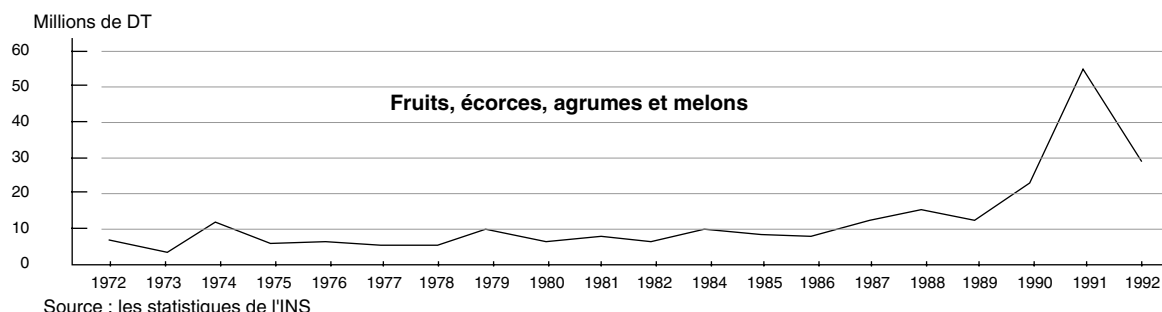
### 1. Des exportations en faible progression<sup>2</sup>

Durant la période 1972–1992, la structure et la concentration des exportations ont peu changé. La Tunisie exporte traditionnellement de l'huile d'olive, des dattes « *Deglet-nour* », des oranges « maltaises », quelques légumes et du vin qui ont presque disparu les dernières années et, plus récemment, des produits de la mer<sup>3</sup>. La quasi-disparition des exportations de légumes semble être la conséquence d'une production faible et irrégulière, en grande partie absorbée par le marché tunisien grand consommateur de ces produits. D'autre part, les variétés produites en Tunisie ne sont pas celles dont la demande est la plus importante sur le marché de l'UE. En outre, la diminution rapide des exportations de vin résulte d'un marché européen saturé dont la demande est de plus en plus exigeante concernant la qualité. La concentration des exportations a traditionnellement fait des marchés français et italien les principaux clients des produits agro-alimentaires tunisiens. Malgré des résultats encourageants au cours de la décennie 1980, les exportations tunisiennes n'ont pas enregistré les mêmes performances pour tous les produits. Les perspectives demeurent aléatoires, de toute façon différentes d'un produit à l'autre.

## A. Les graisses, huiles et cires

Ces exportations sont à dominante d'huile d'olive qui constitue la première source de devises du commerce agro-alimentaire de la Tunisie avec l'UE. Les recettes des huiles d'olive exportées ont peu varié durant les décennies 1970 et 1980, mais ont augmenté à un rythme irrégulier dans les années 90.

Figure 2. Les exportations de la Tunisie vers l'UE



Les dernières augmentations résulteraient d'une hausse significative des quantités exportées et d'une dévaluation progressive du DT depuis la fin des années 80. Les quantités exportées ont généralement été inférieures à 55 000 tonnes dans les années 80, mais elles ont considérablement augmenté dans les années 90 atteignant un record de 158 000 tonnes en 1991. Ces augmentations résultent de productions exceptionnelles grâce à des conditions climatiques très favorables. La Tunisie est en moyenne le pays qui exporte la plus grande part de sa production, un peu plus de la moitié en majorité écoulée sur le marché de l'UE.

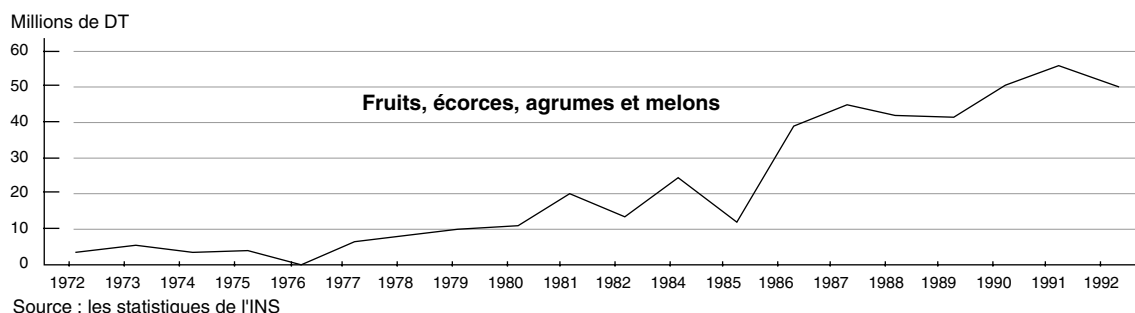
L'Italie est le premier client de l'huile d'olive de Tunisie ; sa part de marché dans le total des exportations de ce produit à destination du marché de l'UE est supérieure à 80 %. Le marché communautaire est le premier producteur, consommateur et exportateur mondial de l'huile d'olive. L'huile de Tunisie y bénéficie, jusqu'à l'an 2000, d'un accès privilégié avec un contingent de 46 mille tonnes (Gadenne, 1993). Ce premier marché de l'huile d'olive est cependant fragilisé par la concurrence des autres huiles végétales dont essentiellement le soja, le colza et le tournesol. L'avenir des exportations tunisiennes d'huile d'olive vers le marché de l'UE semble incertain à long terme surtout que leurs parts de marché y sont en régression depuis l'adhésion de la Grèce et de l'Espagne. La situation est d'autant plus difficile qu'à l'échéance de l'an 2000 la Tunisie verrait probablement son contingent se réduire à 20 000 tonnes<sup>4</sup>.

Les exportations d'huile d'olive sont sous le monopole de l'Office National de l'Huile (ONH) tunisien et sont en cours de libéralisation. L'huile qui est exportée en vrac vers le marché italien y est raffinée et conditionnée avant d'être réexportée vers d'autres marchés. La valorisation de l'huile d'olive nécessiterait un conditionnement approprié respectant toutes les normes de qualité et de mercatique indispensables à sa promotion et à la pénétration de nouveaux marchés solvables. L'amélioration de la qualité de l'huile d'olive par un contrôle rigoureux le long de la filière – depuis la production, la collecte, la transformation, jusqu'au conditionnement – est indispensable pour garantir un produit de marque qui soit concurrentiel face aux produits disponibles sur le marché mondial qu'ils soient espagnols, italiens ou autres. Les moyens financiers, techniques et autres à mettre en oeuvre sont considérables ; d'où l'intérêt des projets de partenariat tuniso-européens pour le maintien des exportations et la pénétration de nouveaux marchés.

## 2. Les exportations qui rencontrent des difficultés internes

### A. Les fruits, écorces, agrumes et melons (Ministère de l'Agriculture, 1989 et 1990)

Les recettes de ces exportations ont progressivement augmenté durant la période 1972–1992. Durant les années 90, ces exportations sont essentiellement constituées d'oranges « maltaises » et de dattes « *Deglet-nour* » écoulées principalement sur le marché français.

**Figure 3. Les exportations de la Tunisie vers l'UE**

Les quantités de fruits frais exportées ont généralement oscillé entre 30 000–40 000 tonnes depuis les années 70. Les quantités exportées ont régressé pour les agrumes. Elles sont irrégulières et presque occasionnelles pour le melon mais les recettes ont été maintenues grâce aux exportations de dattes. Le rythme des exportations est fonction de celui de la production.

L'agrumiculture qui a enregistré vers la fin des années 80 une production en progression oscillant entre 200 000–260 000 tonnes, a rapidement montré des signes d'essoufflement à cause de défaillances structurelles du verger dont le morcellement et le vieillissement des plantations et l'insuffisance en eau sont les plus importantes. C'est ainsi que les exportations ont diminué.

Par contre, l'augmentation des exportations de dattes a accompagné la prolifération des palmeraies dont la production en augmentant s'est accompagnée de l'amélioration de la qualité du fruit.

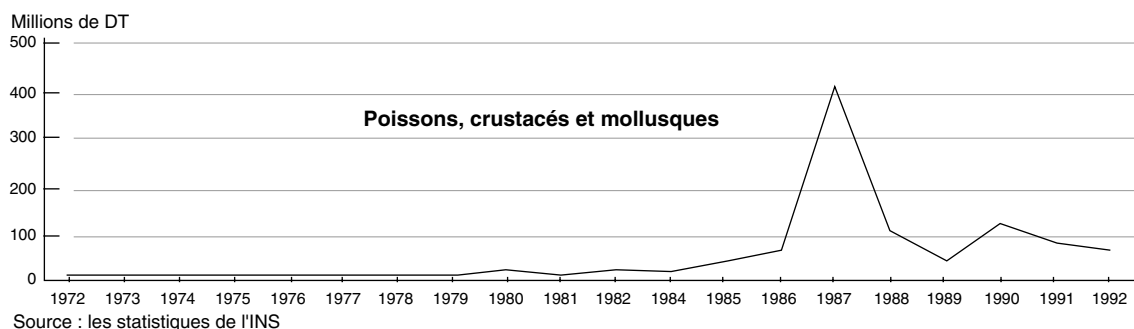
Les exportations de fruits frais sont confrontées à la concurrence du marché tunisien dont la consommation de ces produits est importante. La consommation tunisienne en fruits est parmi les plus élevées en Méditerranée (100,9 kg/personne en 1992) (Allaya *et al.*, 1995). En 1991, la consommation tunisienne d'oranges était de 25 kg/personne et celle de dattes d'environ 4 à 5 kg/personne.

Pour ce qui est de la compétitivité de ces exportations, les parts de marché ont progressivement augmenté pour les dattes et ont régressé pour les oranges. La progression des parts de marché de dattes a bénéficié en outre de l'amélioration de la production, du retrait important des dattes irakiennes du marché italien depuis la guerre du Golfe. Pour les oranges, la perte de performance est liée aux défaillances structurelles de la production locale. Ainsi, la Tunisie n'épuise même pas son contingent annuel de 28 000 tonnes d'oranges. Les perspectives d'exportation sont différentes pour les oranges ou les dattes. Les exportations de « maltaises » sont en régression et la tendance est vers le ralentissement des quantités exportées suite aux divers problèmes que rencontre la filière agrumicole (vieillesse et morcellement du verger, manque d'eau, infestation des plants, maladies dévastatrices...) (Arfa, 1994). Par contre, les exportations de dattes progressent et une augmentation des recettes serait possible par des opérations de marketing et par un contrôle plus rigoureux de la qualité et de l'emballage.

Néanmoins, la production des dattes « *Deglet-Nour* » exportées reste soumise à moyen et long termes au risque sérieux de l'insuffisance des disponibilités hydriques qui va très probablement s'accroître dans les prochaines années<sup>5</sup>.

### **B. Les poissons, crustacés et mollusques (Ministère de l'Agriculture, 1989)**

A partir du milieu des années 80, ces exportations ont connu un essor considérable. Elles ont ainsi constitué dans les années 90 la deuxième source de devises dans l'ensemble des exportations agro-alimentaires vers le marché de l'UE. Les quantités exportées vers le marché de l'UE ont progressivement augmenté mais ont marqué une tendance à la stagnation pour les dernières années.

**Figure 4. Les exportations de la Tunisie vers l'UE**


Les exportations ont progressé à un rythme plus rapide que celui de la production. La progression de la production dans les années 80 s'est accompagnée de la surexploitation des sites les plus productifs.

Dans les années 80, le gouvernement tunisien a mis en oeuvre une politique de promotion des exportations du secteur de la pêche et a pris des mesures spécifiques afin d'augmenter leur production. Des investissements importants ont été alloués à l'aménagement de l'infrastructure portuaire et à l'équipement de la flotte tunisienne. De même, dans les années 90, des programmes mis en oeuvre insistaient sur l'expansion du secteur aquacole ainsi que sur l'amélioration de l'exploitation des ressources halieutiques au Nord pour augmenter le potentiel exportable. La production halieutique est passée d'une fourchette de 30 000 à 60 000 tonnes dans les années 70 à près de 103 000 tonnes en 1988. Cette production a toutefois montré d'inquiétants signes d'essoufflement dans les années 90. Ainsi, la Tunisie se heurte à une baisse de sa production, due à l'exploitation excessive du Golfe de Gabès, le site le plus productif du littoral tunisien surtout en mollusques et crustacés.

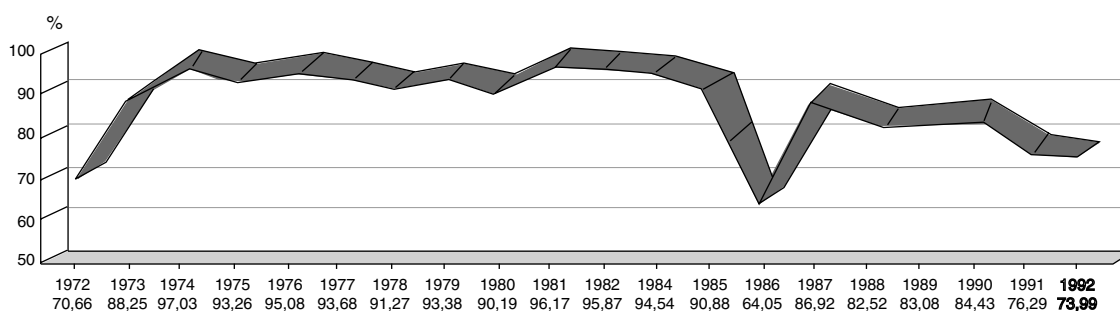
Les trois premiers clients des produits tunisiens ont été respectivement l'Italie, l'Espagne et la France. Le marché de l'UE est déficitaire en ces produits qui y entrent sans aucune restriction suite à des contrôles de qualité et d'hygiène.

Les parts de marché de ces exportations sur le marché de l'UE sont faibles et parfois dérisoires pour quelques produits.

L'avenir de ces exportations semble incertain surtout que le secteur aquacole est confronté à divers problèmes dont les plus importants sont d'ordre technique et de rentabilité. La consommation tunisienne en poissons et produits de la mer était de 9,7 kg/personne en 1992 (Allaya *et al.*, 1995), ce qui représentait 15% des protéines journalières d'origine animale disponibles.

### 3. Quel avenir pour les exportations tunisiennes vers le marché de l'UE ?

De 1974 à 1984, les exportations agro-alimentaires de la Tunisie à destination du marché de l'Union Européenne ont été à plus de 90 % concentrées sur les deux marchés français et italien. Ce taux de concentration a depuis légèrement diminué, marquant une tendance à la baisse.

**Figure 5. La part de la France et de l'Italie dans le total des exportations agro-alimentaires de la Tunisie vers l'UE**


La Tunisie a tenté la diversification de ses débouchés au sein du marché de l'UE, mais des efforts supplémentaires de mercatique et de promotion sont indispensables à la pénétration de nouveaux marchés. La garantie d'une production continue et homogène serait à la base de telles opérations.

#### **A. Un avenir incertain**

Les exportations ont souvent été prélevées sur une production principalement orientée vers la satisfaction des besoins du marché intérieur. Ainsi, les variétés produites sont assez souvent celles consommées en Tunisie et peu d'importance est accordée à l'évolution des besoins sur les marchés à l'exportation. Face à une concurrence de plus en plus vive sur le marché de l'UE, la meilleure politique commerciale à mettre en oeuvre afin de préserver le potentiel actuel d'exportation est celle de la bonne qualité, de l'homogénéité et de la régularité de la production. Sans ces trois critères, la crédibilité des exportations sera mise en doute et les parts de marché probables seraient en régression. Il s'agit également de définir et de mettre en oeuvre des politiques commerciales appropriées aux divers types de marchés ciblés et définis eux-mêmes par leurs exigences aux niveaux de la commercialisation et de la distribution surtout qu'il y a eu diminution des parts de marché des exportations agro-alimentaires tunisiennes sur le marché de l'UE et ceci au profit des produits communautaires (Larfa, 1994).

### **4. Une augmentation continue des importations**

Les importations agro-alimentaires en provenance du marché de l'UE ont beaucoup augmenté à partir des années 70. La disponibilité des recettes financières du pétrole, du tourisme et du phosphate et les emprunts internationaux à des conditions avantageuses ont rendu possible les importations de produits alimentaires disponibles sur le marché mondial à des conditions avantageuses (aides alimentaires, prêts à des taux réduits, faibles prix mondiaux...). Les principales importations concernent des produits de consommation de base : la viande, le lait, les céréales, le sucre et les huiles. Durant les deux décennies 1980 et 1990, les premiers fournisseurs européens de la Tunisie en produits agro-alimentaires étaient la France et l'Italie. Ils ont détenu en moyenne 47 % de part de marché par an pour l'ensemble des produits agro-alimentaires importés en provenance de l'UE.

La Tunisie n'a pas d'avantage comparatif à produire les denrées alimentaires qu'elle importe. Les coûts en ressources domestiques sont supérieurs à l'unité pour les principaux produits importés<sup>6</sup> et analysés ci-dessous. Cependant la production peut être économiquement rentable dans certaines régions qui toutefois ne peuvent pas satisfaire la totalité de la demande locale. Le recours à l'importation demeure indispensable si on recherche l'efficacité économique des secteurs agricole et agro-alimentaire.

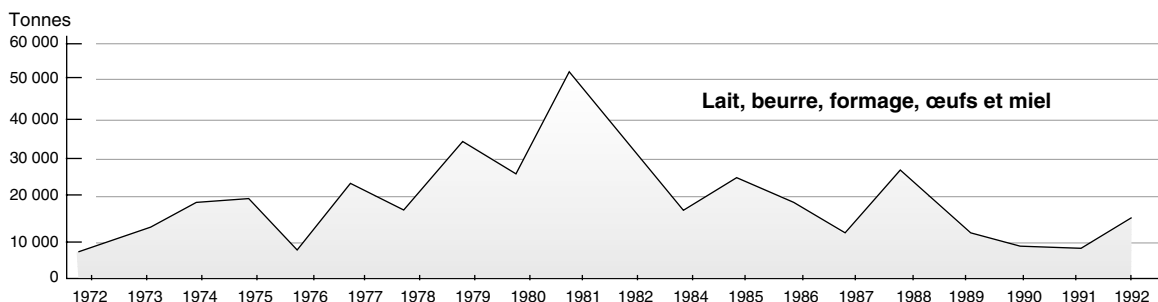
#### **A. Les importations en régression**

##### *a) Les viandes et abats comestibles*

Les importations de viandes et abats comestibles qui étaient très faibles dans les années 70 ont progressivement augmenté depuis, suite à une croissance démographique importante et à une certaine amélioration du niveau de vie et des pouvoirs d'achat. Le marché tunisien s'approvisionne principalement en France et en Allemagne. Ces deux pays ont détenu plus de 50 % de part de marché dans le total des importations tunisiennes en provenance du marché de l'UE durant la période 1972-1992. Les importations de viande et d'animaux vivants sont assurées par une société publique, ELLOUJOU, qui en détient le monopole. Au cours de la dernière décennie, la structure des importations a évolué au profit des viandes congelées, en abandonnant progressivement les animaux vivants. Le modèle alimentaire tunisien étant basé sur la consommation des céréales et des légumineuses, la consommation tunisienne de viandes et abats n'est pas très importante, mais a assuré 38 % des protéines d'origine animale en 1992. Les quantités de viandes et abats consommées en 1992 ont été de 17,5 kg/personne (Allaya *et al.*, 1995). La politique agricole tunisienne est orientée vers l'encouragement de la production locale par des mesures de libéralisation des prix de la viande bovine à tous les stades de commercialisation et par l'augmentation des prix de rétrocession des viandes importées pour soutenir et stimuler l'offre intérieure.

##### *b) Lait, beurre, fromage, oeufs et miel*

Les importations ont augmenté à un rythme continu dans les années 70 pour atteindre un maximum de 50 000 tonnes en 1981. Depuis, il y a eu une diminution continue des importations qui se stabiliseront autour de 10 000 tonnes vers le début des années 90.

**Figure 6. Les importations tunisiennes en provenance du marché de l'UE**

Les principaux pays fournisseurs du marché tunisien sont la France et les Pays-Bas. La production tunisienne de lait a régulièrement augmenté lors de la dernière décennie grâce à l'augmentation des prix à la consommation, et à la production d'une part et à l'amélioration des conditions de collecte d'autre part. Par ailleurs, le lait importé est soumis à diverses taxes à l'entrée et les quantités importées sont limitées par le biais d'un système de cartes à l'importation. Cette offre a été stimulée par une consommation tunisienne de lait et dérivés en progression. Le lait constitue une denrée de plus en plus importante dans l'alimentation tunisienne. En 1992, le lait et dérivés (excluant le beurre) assuraient, dans la ration alimentaire du tunisien, la plus grande part des protéines (39 %) d'origine animale. Cette consommation s'élevait à 78,3 kg/personne (Jebari, 1995). Cependant, en 1990, le lait et dérivés représentent encore des produits de luxe à élasticité de revenu supérieure à l'unité pour 27,4 % de la population, celle dont le revenu du ménage est inférieur à 350 DT/an/personne. Le manque de centres de collecte semble constituer un véritable handicap à l'augmentation des disponibilités locales. Dans de nombreuses régions, le lait est encore un produit autoconsommé ou vendu aux colporteurs qui le revendent dans les centres urbains les plus proches. D'après l'enquête agricole de base de 1988 et l'enquête conjoncture de 1989<sup>19</sup>, entre 41 % et 44 % des éleveurs commercialisent leur production laitière sur le marché parallèle, ce qui a pu représenter environ 142 % du volume collecté par le circuit légal pour l'année 1988.

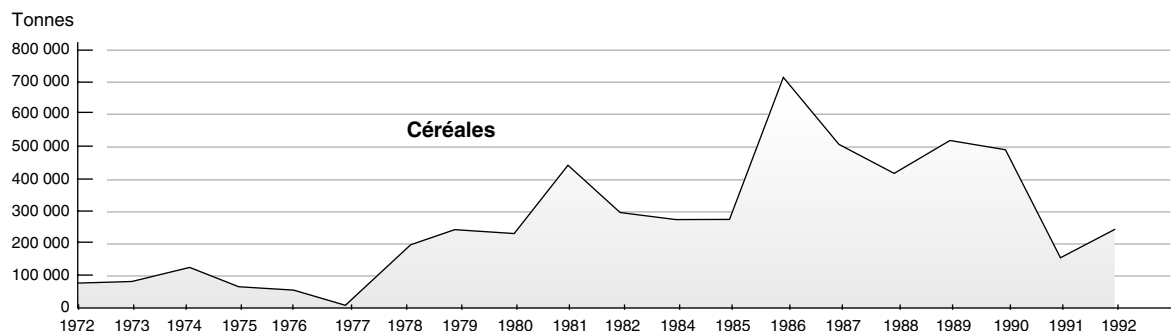
Pour encourager la production locale de lait, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre le long de la filière. Elles ont concerné l'amélioration de l'alimentation du bétail, du potentiel génétique des vaches laitières ainsi que l'augmentation du nombre de centres de collecte et de distribution. Dans le même but, il y a eu maintien des subventions aux intrants et de la garantie des prix à la production. La production laitière est ainsi passée de 250 000 tonnes en 1982 à 460 000 tonnes en 1993, ce qui a permis une certaine diminution des quantités à l'importation. Mais, outre la production, c'est l'ensemble de l'industrie laitière tunisienne qui développe une grande dépendance vis-à-vis du marché international, aussi bien pour la matière première que pour les consommations intermédiaires (y compris l'emballage et les pièces de rechange). D'autre part, l'industrie laitière parapublique fonctionne grâce à des subventions unitaires pour la production de lait à partir de la poudre de lait importée. Ces subventions unitaires ont été de 52 % du prix de vente public pour le lait pasteurisé et respectivement de 25 % et 23 % pour les laits stérilisés et UHT.

## B. Les importations en progression

### a] Les céréales

Ces importations concernent principalement le blé tendre pour la consommation humaine et le maïs pour la consommation animale. Les importations en provenance du marché de l'UE dépassaient déjà les 200 000 tonnes vers la fin des années 70 et ont plus que doublé vers la fin de la décennie 1980.



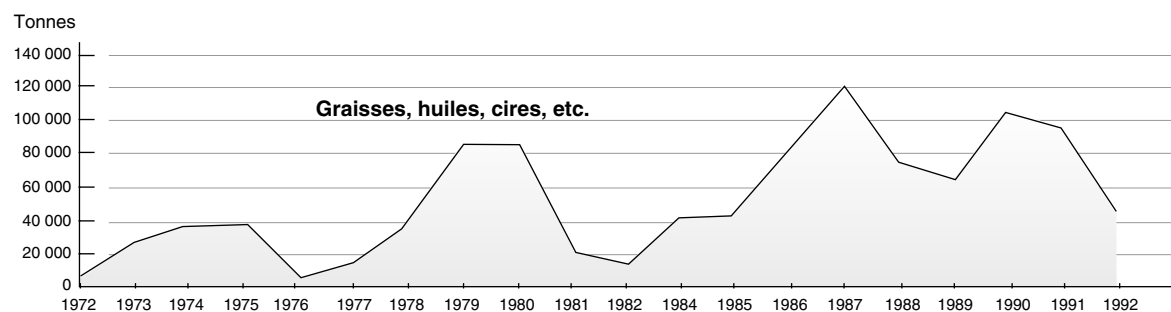
**Figure 7. Les importations tunisiennes en provenance du marché de l'UE**

Le premier fournisseur européen du marché tunisien est la France qui, à l'exception de quelques années, assurait plus de 70 % des importations de céréales en provenance du marché de l'UE. La production tunisienne de céréales était d'environ 11,7 millions de quintaux en moyenne au cours de la période 1970–1992 correspondant à peu près à la moitié de la consommation du pays. Cette production peut toutefois connaître de grandes variations<sup>7</sup>. Malgré les fortes fluctuations, elle marque une faible tendance à la progression grâce à l'amélioration des rendements qui demeurent malgré tout très faibles<sup>8</sup>. Les céréales constituent le principal poste déficitaire des échanges extérieurs en produits agro-alimentaires. La Tunisie importe en moyenne plus d'un million de tonnes de céréales par an dont la commercialisation est assurée par le monopole de l'Office des Céréales (OC). Les entrepôts sont insuffisants (22 seulement) malgré les efforts déployés le long des années 80<sup>9</sup>, ce qui réduit la capacité de gestion de l'offre. Les mesures prises par le PASA ont établi une protection nominale de 10 à 15 % de la céréaliculture tunisienne. Les prix réels, qui se sont dégradés avant 1986, ont été révisés à la hausse (INRA, Tunis, 1991). Mais les résultats du secteur sont également sensibles aux disponibilités en infrastructure de communication, aux disponibilités des intrants ainsi qu'au degré d'intégration à l'économie de marché. Les mesures relatives aux politiques de prix ne devraient pas être séparées d'autres mesures en vue de dynamiser ce secteur si important dans l'économie agricole de la Tunisie.

Les céréales sont des produits stratégiques dans l'économie tunisienne. Leur consommation était de 237 kg/personne en 1992, ce qui correspond à 1852 cal./jour (56 % des calories journalières consommées) et 55,6 g de protéines/jour (soit environ 61 %) (Allaya *et al.*, 1995).

#### *b) Les graisses, huiles et cires : le résultat des politiques alimentaires de substitution*

Ce sont essentiellement des huiles végétales importées pour couvrir le déficit de la production locale en huiles et graisses et satisfaire une consommation en progression. Ces importations ont enregistré une tendance à la progression tout au long de la décennie 1980 et ont atteint environ 100 000 tonnes en 1990.

**Figure 8. Les importations tunisiennes en provenance du marché de l'UE**

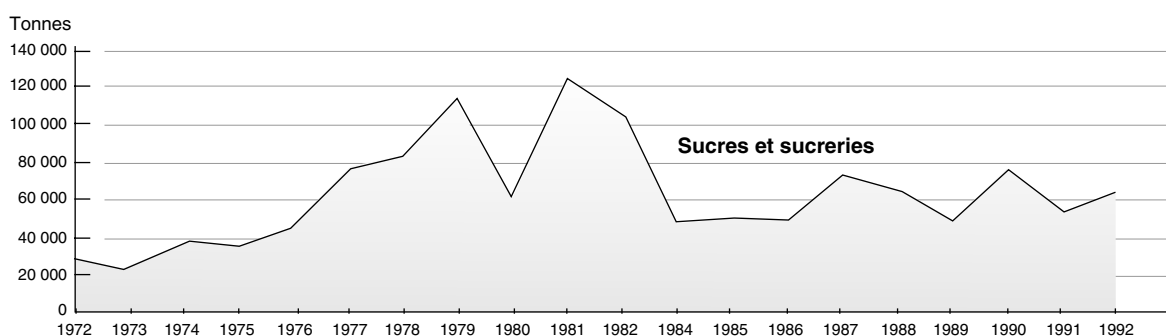
La politique tunisienne d'exportation de l'huile d'olive et d'importation des huiles végétales moins chères est à l'origine d'une croissance rapide de la consommation de ces huiles par substitution. De plus, la consommation tunisienne d'huiles végétales est parmi les plus élevées en Méditerranée, 18 kg/personne en 1992 dont seulement 4,5 kg d'huile d'olive (Allaya *et al.*, 1995). Les programmes tunisiens de promotion de la production des oléagineux pour satisfaire une partie de la demande locale, et ainsi alléger le

déficit de la balance commerciale des huiles, n'ont pas donné de résultats encourageants à cause de l'exigence de ces cultures en terres et en eau et la concurrence avec les superficies céréalières. Les principaux fournisseurs européens du marché tunisien sont la France et l'Italie. Ces importations vont sûrement augmenter puisque le prix à la consommation des huiles de graines demeure inférieur à celui de l'huile d'olive et que par ailleurs ces huiles font désormais partie du modèle de consommation alimentaire des Tunisiens. Elles ont représenté 75 % des huiles végétales consommées en 1992. Vu les problèmes d'écoulement de l'huile d'olive et la dépendance de ce secteur des conditions du marché mondial, les dernières mesures visaient à encourager la consommation tunisienne afin de réduire le déficit de la balance des huiles en diminuant les importations.

### *c] Les sucres et sucreries : une quasi-dépendance du marché mondial*

Le sucre est très peu produit en Tunisie. La production locale ne couvre que 10 % des besoins de la population. Ainsi, les importations ont enregistré des coûts en progression. Les quantités importées ont atteint une moyenne annuelle de 50 000 tonnes dans les années 90.

**Figure 9. Les importations tunisiennes en provenance du marché de l'UE**



Le recours à l'importation demeure important d'autant que la consommation de sucre est très élevée. Elle a été de 32 kg/personne en 1992, ce qui a permis de couvrir 9 % des calories consommées par jour. En dépit des encouragements à la production, de l'encadrement à tous les stades de la filière et de la protection effective dont bénéficie la culture de betterave à sucre, l'objectif d'atteindre un taux minimum d'autosuffisance n'a pu être réalisé.

L'étude des flux des exportations ainsi que des importations a montré que la production et la consommation tunisiennes sont des variables hautement explicatives des résultats du commerce extérieur tunisien. Les politiques agricoles et alimentaires mises en oeuvre pour la période 1972–1992 ont progressivement évolué au rythme des disponibilités en devises et des besoins en main-d'oeuvre urbaine. Ces politiques ont été déterminantes dans les résultats du commerce extérieur agro-alimentaire tunisien. Il convient d'en préciser le contenu afin d'explicitier les résultats par ailleurs enregistrés.

## **II – Les faibles résultats des politiques agricoles et alimentaires des années 70 et 80** (Belhedi, 1992)

Alors que la consommation progressait suite à une croissance démographique importante (plus de 2 % par an), à une forte urbanisation (60 % de la population totale est urbaine) et à une amélioration significative des niveaux de vie, l'agriculture enregistrait des taux de croissance faibles (3,6 % en 1972–1981 et 0,9 % en 1982–1986) (Belhedi, 1992). Les politiques de fixation des prix agricoles auraient entraîné un désinvestissement agricole à cause des prix qui étaient en deçà des coûts de production. Ces politiques ont été possibles grâce à des cours mondiaux assez faibles jusqu'à la fin des années 70. L'augmentation des prix agricoles mondiaux a par la suite rendu la situation insoutenable, ce qui explique la réorientation agricole, recommandée dès 1977 par la BIRD, pour encourager les investissements et relever les prix. La Caisse Générale de Compensation (CGC), créée en 1970 pour subventionner les prix à la production et à la consommation, a bénéficié des conditions avantageuses des années 70 (faibles prix mondiaux des denrées alimentaires et rente pétrolière). Au cours des années 80, les charges de cette caisse

sont devenues insupportables pour le budget public. L'Etat a fini par mettre en place dans les années 80 des mesures de majoration des prix subventionnés à la consommation afin de pouvoir supprimer de façon progressive la CGC. Ainsi de 1982 à 1987, il y a eu augmentation des prix à la production des céréales, des huiles et de la viande. Il y a eu également libération des prix à la consommation de la viande ovine, bovine et des volailles.

D'autre part, la gestion de la demande alimentaire tunisienne nécessitait de l'Etat un contrôle des importations et de l'infrastructure de stockage, de transformation et de distribution. Mais l'insuffisance de l'infrastructure de collecte et des circuits de distribution a fait que l'autoconsommation et l'auto-provisionnement demeurent élevés dans plusieurs régions et pour divers types d'agricultures. Ainsi, moyennant une restructuration des circuits commerciaux, les termes du déficit alimentaire se trouveraient modifiés.

Durant le VIème Plan de développement économique et social de la Tunisie (1982–1986), les déséquilibres ont été importants et ce sont des mesures telles que le blocage salarial, la pression fiscale, l'encouragement à l'exportation, la limitation de l'importation... qui ont pu redresser les résultats. Les principales mesures prises à cet effet visaient à encourager l'investissement et l'exportation.

Depuis le début des années 80, la politique économique a été basée sur l'expansion de l'exportation. A partir de 1984, il y a eu promulgation du code des exportations, création du Fonds de Promotion des Exportations et encouragement aux industries partiellement exportatrices (l'octroi de multiples avantages à un effort d'exportation égal au tiers de la production)<sup>10</sup>. La même année a été créée la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) dont la tâche est de couvrir les risques d'insolvabilité des clients étrangers et les risques de change. L'ensemble de ces mesures a profité à tous les secteurs économiques, notamment agricole et agro-alimentaire.

Avec la crise économique accentuée en 1986 et les mesures mises en oeuvre en juillet par le Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA), les objectifs étaient d'assainir la situation, d'alléger la crise des finances extérieures et de rendre l'économie plus compétitive. Les principales contraintes étaient le déséquilibre des finances extérieures, le faible emploi et la faible compétitivité de l'économie. Les mesures adoptées par le PASA ont concerné principalement la libéralisation et la vérité des prix. Pour les prix agricoles de base (céréales, huile, lait, viande rouge), qui n'étaient pas rémunérateurs, il s'agissait de les protéger de manière à rendre les prix incitatifs pour la production locale. Le régime des importations a été également modifié. Les mesures du VIIème Plan (1987–91) prévoyait la révision de la protection effective du marché intérieur par une diminution des droits d'imposition. Le tarif douanier sera révisé dans le sens du relèvement des taux minimums et de la baisse des taux élevés. A partir de 1987, la politique du gouvernement s'est totalement inscrite dans le modèle libéral selon le principe de la porte ouverte et de la vérité des prix, en soumettant davantage l'économie au marché international. La nouvelle stratégie est basée sur le désengagement de l'Etat et sur la promotion de l'initiative privée.

### **III – Une politique agricole orientée vers l'exportation**

L'objectif permanent des plans de développement économique et social de la Tunisie est celui de promouvoir le secteur agricole et d'en faire un pilier du développement régional. Ceci s'est manifesté par des encouragements (investissements, infrastructure, subvention...) afin d'améliorer la production et par la promotion et le soutien permanent à l'expansion de l'exportation (création du CEPEX de la COTUNACE...). La politique agricole est orientée depuis les années 80 vers la promotion de l'exportation et la consolidation de la place de la Tunisie sur le marché européen, client traditionnel. Ces mesures font partie de la PAS qui vise l'équilibre des balances commerciales sectorielles et par-delà celui de la balance des paiements. Le défi lancé à l'agriculture tunisienne est de taille et l'exportation devient dans ce cadre une priorité. La consommation locale importante, et en progression, demeure concurrente.

Les exportations tunisiennes vers le marché de l'UE ont depuis 1976 été régies par des accords de coopération qui résumaient les conditions d'accès, les tarifs et les contingents auxquels elles étaient soumises. Ces accords ont évolué en fonction des conditions sur le marché de l'UE.

## IV – La réglementation des échanges agro-alimentaires de la Tunisie avec l'UE (cf. annexe)

Le premier accord de coopération entre la Tunisie et l'UE a été instauré treize ans après l'indépendance de la Tunisie, soit en 1969. En 1974, de nouvelles négociations ont été entamées entre les deux partenaires pour élargir les champs de leur coopération. Elles ont abouti en 1976 à un nouvel accord plus large. L'élargissement de l'UE à la Grèce en 1980 et surtout à l'Espagne et au Portugal en 1986, l'a conduit à renégocier avec la Tunisie l'adaptation de l'accord de 1976. Ainsi, en 1987, un protocole additionnel vient compléter l'ancien accord. Il est à noter que la notion de libre-échange était absente des accords de coopération ; seul existait le principe de libre accès de produits industriels et de certains produits agricoles. Vers le début des années 90, les données ont de nouveau changé suite à la PAS mise en oeuvre en Tunisie, à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), aux orientations de la Politique Méditerranéenne Rénovée et aux dernières négociations et mesures de l'Organisation Mondiale du Commerce.

### Vers une nouvelle réglementation

Réunis le 20 décembre 1993 à Bruxelles, les ministres européens des affaires étrangères se sont prononcés positivement pour engager des discussions avec la Tunisie afin d'aboutir vers mi-1996 à la conclusion d'un nouvel accord d'association ou de partenariat. Le prochain accord comportera plusieurs chapitres, la finalité à terme devant être l'instauration d'une zone de libre échange réciproque (*Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 1993). Le consensus européen a été possible par la levée des réserves italiennes (*Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 1994) suite à l'engagement de la commission pour une meilleure prise en compte des productions méditerranéennes dans le mécanisme d'aide et de soutien à la commercialisation de la PAC. En outre, l'Italie a obtenu que soient réduits les contingents tarifaires à consentir à la Tunisie pour une série de produits agricoles. Cependant, une augmentation de 3 % par an des contingents tarifaires est consentie pour cette liste durant la période 1997–2000. Un bilan triennal sera fait pour l'évaluation des échanges agricoles. Plus récemment, le 12 avril 1995, un accord sur l'instauration d'une zone de libre-échange entre la Tunisie et l'UE en l'an 2007, vient d'être paraphé par les deux partenaires à Bruxelles après d'amples négociations (*Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 1995). Pour les produits agricoles et agro-alimentaires, l'essentiel des négociations a porté sur l'écoulement du contingent de l'huile d'olive accordé avant à la Tunisie. Ce contingent de 46 000 tonnes a été maintenu jusqu'à l'an 2000, date à laquelle de nouvelles négociations décideront de son évolution. Pour les autres produits traditionnellement exportés par la Tunisie, une augmentation annuelle des contingents sera mise en oeuvre conformément aux nouvelles données de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le dernier accord entre la Tunisie et l'UE sur l'instauration progressive d'une zone de libre-échange n'inclut pas l'agriculture qui reste soumise aux diverses mesures déjà appliquées (CEE/Tunisie, 1995).

## Conclusion

### 1. Un marché européen exigeant et de plus en plus concurrentiel

Ainsi se présente à l'aube de l'an 2000 le marché de l'UE pour les quelques produits exportés par la Tunisie. Depuis l'adhésion des trois pays méditerranéens : la Grèce, l'Espagne et le Portugal, l'autosuffisance alimentaire de l'UE a notablement augmenté pour la totalité des produits agro-alimentaires méditerranéens. Elle est passée à 106 % pour l'huile d'olive, à 86 % pour les agrumes et à 100 % pour les légumes frais et les vins (Alaoui, 1994). Par ailleurs, à partir de janvier 1996, l'Espagne et le Portugal n'ont plus de limites d'accès aux marchés de leurs partenaires européens. Les contingents et plafonds tarifaires n'existent plus pour ces deux pays alors qu'ils subsistent pour la Tunisie. Les normes européennes sont devenues plus sévères et le contrôle de qualité s'effectuera tout au long des filières imposant aux professionnels une plus grande maîtrise technologique. La certification des entreprises d'exportation constitue une nouvelle donnée qui exige l'installation de moyens de production comparables à ceux des pays développés. Le défi du secteur agro-exportateur est de taille.

Les nouvelles données de l'OMC vont vers une plus grande ouverture des marchés à la concurrence mondiale. La révision du TDC (Tarif Douanier Commun) à la baisse rétrécira la marge préférentielle dont bénéficiait la Tunisie à travers les accords préférentiels. Toutefois, il y aura une augmentation des contingents et des quantités de référence de 3 ou 5 % par an selon le produit<sup>11</sup>. De même, l'accord du GATT implique que, jusqu'à l'an 2000, les restitutions soient baissées de 36 % en budget par rapport à la période de référence 1986-90, et que les quantités exportées à l'aide de restitutions soient réduites de 21 % par rapport à la même période. Cet engagement porte sur l'ensemble des fruits et légumes frais. Ainsi de nouveaux marchés pourraient devenir plus accessibles à la Tunisie qui devrait saisir cette occasion pour tenter la diversification de ses débouchés hors UE.

## 2. Un secteur agro-alimentaire fortement dépendant du marché européen

Les importations agro-alimentaires tunisiennes ne cessent d'augmenter à des taux réguliers et la tendance sera vers le maintien de cette croissance, surtout que la production agricole est encore insuffisante et fortement dépendante des conditions climatiques. La consommation tunisienne progresse à des taux réguliers suite à la forte croissance démographique, à une forte urbanisation et à l'amélioration des niveaux de vie et des pouvoirs d'achat de la population. La plupart des produits de consommation de base (céréales, huiles végétales, sucre, lait et viandes) sont importés et la tendance est vers la progression de ces importations.

L'évolution récente des secteurs exportateurs agricole et agro-alimentaire (agrumes, dattes, produits de la mer, huile d'olive) laisse apparaître un ralentissement des résultats et une perte de performance à cause de problèmes internes liés à la production, à la commercialisation, à la transformation et à la consommation. Les parts de marché actuellement acquises par les produits tunisiens risquent de baisser à cause de l'irrégularité de l'approvisionnement. La consommation tunisienne est importante et pèsera de plus en plus sur les disponibilités à l'exportation.

La promotion des exportations à travers les mesures de dévaluation du dinar tunisien et de réduction des taxes à l'exportation a, semble-t-il, donné des résultats positifs provisoires qui se sont atténués au cours des dernières années. La politique de dévaluation a pour objectif de renforcer la compétitivité des produits tunisiens sur les marchés extérieurs mais elle provoque un renchérissement des importations.

Le PASA visait dans sa phase de court terme la stabilisation de l'économie, le contrôle de la demande locale et la compression des importations. La libéralisation des échanges entamée par la suite dans la phase de moyen et long termes préconise l'ouverture du marché tunisien à l'économie mondiale, ce qui a pour conséquence l'augmentation rapide des importations et la perte de compétitivité de l'économie locale. Ainsi, le secteur agro-alimentaire tunisien demeure fortement dépendant du marché européen aussi bien pour ses ventes que pour ses achats.

La politique européenne d'aide au développement de la Tunisie a été orientée, pour les années à venir, dans une logique de sécurité alimentaire. De même, la relance de la production agricole pour atteindre un minimum d'autosuffisance alimentaire est un objectif primordial de la politique de développement économique et social de la Tunisie mise en oeuvre dans les années 90. L'instauration probable d'une zone de libre-échange entre la Tunisie et l'UE pour le secteur agricole dans les premières décennies du XXI<sup>ème</sup> siècle incite à l'amélioration de l'appareil de production et de la qualité du produit final tunisien.

## Annexe

### L'Accord de coopération de 1969

Cet accord a permis d'élargir l'aire géographique des exportations tunisiennes tout en imposant des restrictions au niveau des périodes d'exportation et des réglementations douanières visant la réduction du volume exporté. Il assurait à la Tunisie un libre accès au marché des « Six » pour la quasi-totalité de ses produits industriels, et un régime privilégié pour certains produits agricoles. Mais, à l'époque, les exportations des produits manufacturés ne représentaient que 7 % du total exporté par la Tunisie. L'expiration de cet accord était prévue pour septembre 1974 et les négociations qui l'ont suivi ont abouti à un autre accord qui semble plus complet.

## L'Accord de coopération de 1976

Cet accord était de durée illimitée et la Tunisie n'était nullement tenue à octroyer en contrepartie des concessions commerciales à la CEE. Les Etats communautaires bénéficient toutefois du statut de la nation la plus favorisée. Ce nouvel accord comprenait, en plus du volet commercial, des volets relatifs à la coopération économique, financière, technique et dans le domaine social. Les exportations agro-alimentaires seront régies par un système de réductions tarifaires et de calendriers d'exportations en relation avec les périodes de production.

## Le protocole additionnel de 1987

### Les changements dans l'exportation des principaux produits agro-alimentaires

□ **L'huile d'olive** : la Tunisie pouvait exporter vers l'UE et, jusqu'à la fin 1990, 46 000 tonnes à droit nul avec toutefois un prélèvement égal à la différence entre le prix seuil et le prix franco-frontière. Ce dernier tient compte du prix garanti par la Tunisie à ses producteurs et des frais nécessaires pour acheminer l'huile au stade CIF au lieu de passage de la frontière de l'UE. Le prélèvement est à fixer annuellement en fonction des conditions du marché oléicole de l'UE. La Tunisie bénéficie également d'une réduction du prélèvement sous forme d'avantage commercial de 0,5 ECU/100 kg (cet avantage est toutefois consenti à la plupart des fournisseurs de l'UE) et d'un avantage économique de 10 ECU/100 kg (accordé à condition que la Tunisie perçoive une taxe équivalente à l'exportation afin que l'huile d'olive n'entre pas à un prix inférieur au prix seuil). Le régime, qui devait arriver à terme à fin 1990, a été prolongé jusqu'à fin 1993. Cette reconduction est la conséquence du retard enregistré par la communauté dans le réexamen de sa politique pour les matières grasses. A Bruxelles, lors de la réunion de juillet 1994 entre les Tunisiens et les Européens, ces derniers ont proposé de garantir l'écoulement de 20 000 tonnes/an d'huile d'olive avec en plus un régime d'accès en « trafic de perfectionnement actif » de près de 40 000 tonnes/an à écouler sur des marchés tiers<sup>12</sup>. En avril 1995, le contingent de 46 000 tonnes a été maintenu jusqu'à l'an 2000, date à laquelle de nouvelles négociations détermineront son évolution ultérieure.

□ **Les agrumes** (CEPEX, 1993a) : la Tunisie peut exporter vers l'UE 28 000 tonnes d'oranges en exonération totale des droits de douane selon un prix de référence fixé annuellement par la communauté en fonction des coûts et des niveaux de production locaux. Dépassant ce contingent et en dehors des périodes d'exportation fixées pour le produit tunisien, les quantités exportées sont soumises au Tarif Douanier Commun avec un rabatement de 80 %.

□ **Les dattes** (CEPEX, 1993b) : ces fruits ne sont pas produits par les pays membres de l'UE et ne peuvent pas perturber la production et la concurrence au sein de leurs marchés. Aucune mesure tarifaire et aucun régime réglementaire ne sont mis en oeuvre pour l'entrée de ces fruits sur le marché de l'UE si l'emballage est d'un contenu net inférieur ou égal à 35 kg. Il existe néanmoins des mesures de contrôle sanitaire et de qualité du produit.

□ **Les produits de la mer** (CEPEX, 1993c) : de façon générale, ces produits devaient circuler librement dans le marché de l'UE depuis janvier 93. Conformément aux dispositions de l'accord de 1976, les droits de douane sont nuls pour les poissons, crustacés et mollusques originaires de Tunisie. Toutefois, suivant la directive n° 91/493 du 22 juillet 1991, des groupes d'experts devaient évaluer, à partir de 1993, les installations, les structures et les moyens de production, de stockage et de transport disponibles, ainsi que la qualité des produits dans tous les pays tiers fournisseurs du marché de l'UE, afin de délivrer des certificats d'exportation aux sociétés retenues (car ayant répondu à toutes les normes et exigences du marché européen).

## Notes

1. Suite à des productions records grâce à des conditions climatiques très avantageuses.
2. Pour compléments d'information, cf. L. Arfa, 1994.
3. La classification des groupes de produits (pour les exportations ainsi que pour les importations) présentée plus loin est celle adoptée par l'Institut National de la Statistique de Tunis. Cette classification complique l'analyse parcequ'elle mélange des produits dont les évolutions et l'importance ne sont pas forcément les mêmes. Cette présentation constitue une limite réelle à l'avancement de toute conclusion par produit et ne peut permettre que des remarques d'ordre général. De plus, dans les statistiques du commerce extérieur par pays de destination et par pays d'origine, il manque l'année 1983 dont les chiffres n'ont pas été édités.  
Les conclusions par produit développées dans la suite du texte seront ainsi tirées d'autres analyses plus détaillées et plus affinées et dont les références y figureront au fur et à mesure.
4. Cf. annexes sur les accords de l'huile d'olive.
5. L'exploitation des nappes phréatiques tunisiennes est très importante ce qui rend leur renouvellement impossible, il se fait à des taux très faibles de 10 à 15 %, en même temps, la salinité de l'eau augmente rapidement.

6. Cf. l'article de Boughanmi dans ce volume et M. Benfrid, 1995.
7. De 2,9 Mq en 1988, année de sécheresse, à 21,95 Mq en 1992, année du record de production.
8. Maximum 16 q/ha pour le blé dur et 20 q/ha pour le blé tendre.
9. La récolte de 1985 a été un record depuis 1949 mais on a estimé à 40 % les quantités avariées.
10. Il s'agit du dégrèvement fiscal sur les revenus et bénéfices réinvestis ainsi que de la réduction des charges patronales.
11. A titre d'exemple, le contingent de pomme de terre primeur exportée du 1/1 au 31/3 augmentera de 3 % par an pour une quantité de référence égale à 2 834 t ; le contingent d'oranges de 31 360 t augmentera de 3 % par an. Cf. Accord du GATT du 5 décembre 1993 et les secteurs de produits : les fruits et légumes frais, *Chambres d'Agriculture*.
12. Cf. Accords de partenariat tuniso-européen : les nouvelles propositions, *L'Economiste Maghrébin*.

## Liste des graphiques

- Graphique 1. La part des exportations agro-alimentaires dans le total des exportations de la Tunisie vers l'UE (en %).
- Graphique 2. Les exportations de la Tunisie vers l'UE : les graisses, huiles et cires.
- Graphique 3. Les exportations de la Tunisie vers l'UE : fruits, écorces, agrumes et melons.
- Graphique 4. Les exportations de la Tunisie vers l'UE : les poissons, crustacés et mollusques.
- Graphique 5. La part de la France et de l'Italie dans le total des exportations agro-alimentaires de la Tunisie vers l'UE (en %).
- Graphique 6. Les importations tunisiennes en provenance du marché de l'UE (en tonnes) : lait, beurre, fromage, oeufs et miel.
- Graphique 7. Les importations tunisiennes en provenance du marché de l'UE (en tonnes) : céréales.
- Graphique 8. Les importations tunisiennes en provenance du marché de l'UE (en tonnes) : graisses, huiles, cires, etc.
- Graphique 9. Les importations tunisiennes en provenance du marché de l'UE (en tonnes) : sucres et sucreries.

## Liste des annexes

- L'accord de coopération de 1969.  
L'accord de coopération de 1976.  
Le protocole additionnel de 1987.

## Bibliographie

- **Accords de partenariat tuniso-européen : les nouvelles propositions.** *L'Economiste Maghrébin* n° 112 du 24 août au 6 septembre 1994.
- **Accord du GATT du 5 décembre 1993 et les secteurs de produits : les fruits et légumes frais.** *Chambres d'Agriculture*. Supplément au n° 825, août-sept, 100 p.
- **Alaoui M. B. H.** (1994). *La coopération entre l'Union Européenne et les pays du Maghreb*. Nathan, Paris, 237 p.
- **Allaya M. et al.** (1995). *MEDAGRI : annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*, CIHEAM-IAM, Montpellier, 481 p.
- **Allaya M., Thabet B.** (1993). *Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000 : Tunisie*. Commission des Communautés Européennes, juillet, 100 p.
- **Ambassade de France à Tunis, Mission Economique et Financière, Service commercial** (1993). *Rapport de décembre 1993*.
- **Arfa L.** (1994a). *Les exportations agro-alimentaires de la Tunisie vers la CE : des performances inégales*. *MEDIT*, année 5, n°4, déc., pp. 24-29.
- — (1994b). *Les exportations agro-alimentaires tunisiennes vers le marché de la CEE : évolution, compétitivité et perspectives*. Série Thèses et Masters, n°22, CIHEAM-IAM, Montpellier, 112 p.
- **Banque Centrale de Tunis** (1993). *Rapport annuel 1993*.
- **Belhedi A.** (1992). *Société, espace et développement en Tunisie*. Vol. XXVII, Série Géographie, Université de Tunis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales.
- **Benfrid M.** (1995). *Situation et perspectives des relations agro-alimentaires de l'Europe et des pays de la rive Sud de la Méditerranée*. INRA/Commissariat Général du Plan, Convention n° 20/1994, Lille.
- **Centre de Promotion des Exportations (CEPEX), Tunis** (1993a). *Etude documentaire sur les perspectives d'exportation des produits traditionnels tunisiens sur la CEE : les oranges maltaises*, novembre, 43 p.
- — (1993b). *Etude documentaire sur les perspectives d'exportation des produits traditionnels tunisiens sur la CEE : les dattes*, novembre, 19 p.
- — (1993c). *Etude documentaire sur les perspectives d'exportation des produits traditionnels tunisiens sur la CEE : les produits de la mer*, novembre, 42 p.
- **Courrier de Bruxelles.** *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* du 11 décembre 1993.
- **CE Tunisie. Approbation sans débats du mandat de négociation.** *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* du 14 janvier 1994, n° 2514, p. 60.

- **Gadenne T.** (1993). Les échanges agricoles entre le Maghreb et la CEE : l'exemple des tomates et de l'huile d'olive. In *Les Frontières de l'Europe des Douze, Maghreb, Europe Centrale et Orientales*, Solagral/CIHEAM, document préparatoire aux journées des 23-25 sept. 1993, Montpellier, 8 p.
- **Institut National de Recherche Agronomique (INRA) de Tunis** (1991). Pour une approche régionale du développement agricole : céréaliculture et dynamique des systèmes agraires en Tunisie. *Les Annales de l'INRA*, numéro spécial, vol. 64.
- **Jebari A.** (1995). *La filière lait et dérivés en Tunisie*. Thèse Master of Science, CIHEAM-IAM, Montpellier, 240 p.
- **Marchés Tropicaux et Méditerranéens** du 2 juin 1995, p. 1172.
- **Tunisie CEE** (1995). Consolidation des relations de coopération économique et commerciale, accord de partenariat tuniso-européen : spécificités et retombées. *Conjoncture*, n° 190, avril.
- **Tunisie. Ministère de l'Agriculture, DGPDI, Projet de Mise en Oeuvre de la Politique Agricole (APIP)** (1990). *La commercialisation des dattes*.
- — (1989a). *Etude des articles d'exportation : les agrumes*.
- — (1989b). *Les exportations des produits de la mer*.
- **Tunisie. Ministère de l'Economie, Direction de l'Organisation et de Traitement de l'Information (DOTI)** (plusieurs années). *Statistiques annuelles*.

